



## Sommaire :

- Résultats des élections professionnelles.
- L'Académie de Poitiers. dans la tourmente.
- Labellisation.
- Code de déontologie.

**Des élections qui nous confortent :  
Plus forts pour défendre les CIO !  
Plus forts pour défendre notre professionnalité !  
Les personnels font confiance au SNES et à la FSU**

Malgré le choix fait par le MEN d'imposer exclusivement un vote électronique, la profession s'est prononcée sans ambiguïté.

La FSU reste la première organisation dans la fonction publique de l'État avec plus de 18% des suffrages. Aux Comités techniques ministériel et académiques, **avec 40,62% des voix au CTM la FSU confirme sa place de première fédération de l'Éducation nationale** très loin devant la seconde organisation (SE-UNSA : 20,72%).

Dans le second degré, **50,57% des votants**, ont choisi le SNES dans les scrutins où il était représenté. **Le SNES est loin devant le second syndicat qui n'obtient que 10,43%.**

**Pour les CO-Psy et DCIO, le SNES avec 56,3% des suffrages à la CAPN obtient 4 sièges sur 5 .**

**Les CO-Psy et les DCIO ont voté à plus de 67%.** Le SNES progresse de 0,70% devant le SGEN à 27,5%, SUD à 7,85%, FO à 4,08% , la CGT à 2,42% et le SE à 1,85%.

C'est une validation claire des revendications portées par le SNES.

Néanmoins, devant les multiples dysfonctionnements, dus aux défaillances du système électronique et aux erreurs de l'administration quant aux listes d'électeurs, la chute du taux de participation a été particulièrement importante: -21,8%.

Le SNES demande donc une commission d'enquête pour faire toute la clarté sur les nombreux litiges enregistrés .

Il est évident que la baisse du nombre de votants à ces élections permet de réduire mécaniquement le poids de l'Éducation nationale dont on sait qu'elle choisit des représentants offensifs et proches du terrain.

Les collègues ont fait le choix d'un syndicalisme qui lie des revendications pour un système éducatif ambitieux, l'exercice du métier et la défense du service public d'éducation et d'orientation.



**Poitiers: Un futur à la tronçonneuse !  
Après le département de Saône et Loire et l'Académie de Lille, c'est au tour de Poitiers de subir la brutalité de décisions méprisant personnels et usagers des CIO.**

Début Octobre, nos collègues de L'Académie de Poitiers apprenaient par la presse, l'intention du président de la communauté de commune de déménager le CIO de Civray, au profit d'une structure municipale.

Dès le 12 Octobre, nos collègues conseillers, directeurs, mais aussi SASU et agents administratifs ont appelé l'ensemble des collègues à se réunir dans un collectif à se mobiliser et à échanger pour rompre le silence et l'isolement dans lesquels l'administration cherche à nous enfermer.

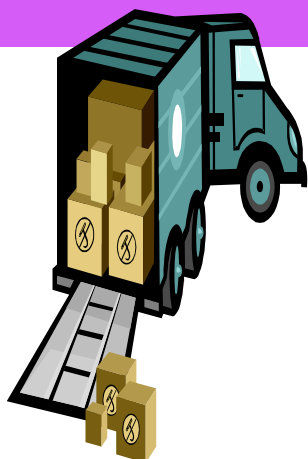
Le 14 Octobre, a été officiellement annoncé la

fermeture de 5 CIO sur les 18 que compte l'Académie : les CIO de Thouars, de Parthenay, de Civray, de Royan et de Jonzac !

Quatre postes de personnels administratifs sont aussi dans la charrette. Les collègues de Jonzac devraient être rattachés au CIO de Saintes, ceux de Royan à Rochefort.

Nos collègues ont décidé d'organiser une première journée de mobilisation le 5 Novembre à Civray.

D'autres actions vont suivre.



Encore une fois l'administration manœuvre dans l'opacité la plus totale et met les personnels devant le fait accompli. C'est inacceptable !

Le SNES engagera, avec tous les collègues, la bataille pour refuser ces fermetures, veillera à ce que toutes les procédures réglementaires soient totalement respectés et les droits de tous nos collègues préservés.

Il faut également s'appuyer sur les parents et les élus qui ne peuvent qu'être sensibles aux conséquences de ces décisions iniques sur la présence des services publics de proximité.

## Près d'un tiers des CIO de l'Académie de Poitiers fermés!

Combien de kilomètres les élèves et leurs parents devront ils faire pour rencontrer un conseiller d'orientation-psychologue dans un CIO ? Comment nos collègues vont-ils pouvoir être remboursés de leurs frais de déplacement, alors que déjà les crédits actuels sont insuffisants ?

**Il faut défendre pied à pied le maintien de tous les CIO. Il faut imposer d'autres choix.**



**Pour se tenir au courant des actions à Poitiers :**  
<http://www.snes.fr/Academie-de-Poitiers-Projet-de.html>

**Les personnels du CIO refusent le démantèlement du réseau des CIO et « sa vente à la découpe » !**

## Écrivez au Ministre !

Adressez au rectorat de Poitiers et au Ministre le message suivant:

**« Cette fois ci c'est l'académie de Poitiers qui décide d'amputer son réseau de CIO de près d'un tiers pour des motifs qui n'ont rien à voir avec l'intérêt des élèves, des familles et des équipes d'établissements encore moins avec la nécessité de maintenir le service public d'orientation de l'Éducation Nationale, partout sur le territoire.**

**Les personnels du CIO de XXXX de l'Académie de XXXX refusent le démantè-**

**lement du réseau des CIO et sa « vente à découpe » en fonction des projets de constitution, ici ou là de « lieux uniques » pour l'orientation tout au long de la vie » A Poitiers comme ailleurs, ils s'opposent à ces fermetures et se mobiliseront pour défendre le service public d'orientation de l'Éducation nationale, leur métier, leur statut. »**

En étroite relation avec les collègues de Poitiers, le Snes impulsera et participera aux actions décidées collectivement pour faire aboutir ses revendications.

## Labellisation : précipitation, secret, autoritarisme

Le parti pris du MEN de contraindre les CIO à entrer dans des procédures de convention locales et son refus de défendre effectivement le service public d'orientation de l'Éducation nationale traduit bien une volonté politique d'affaiblir le réseau des CIO et d'ouvrir la porte à des organismes en tous genres dont l'insigne avantage est de ne pas comporter de fonctionnaires !

Toutes les structures censées intervenir dans cette procédure de labellisation ne procèdent pas de la même façon. Un guide d'accompagnement des structures d'information Jeunesse en vue de leur entrée dans le SPO, a été élaboré par la direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire, et de la vie

associative, avec la participation du CIDJ.

Il propose à ses structures des CRIJ et des BIJ un outil méthodologique et une série de conseils pratiques, conçu étape par étape pour armer ses structures locales. Il n'hésite pas en effet, à communiquer des argumentaires devant servir dans les discussions sur l'entrée dans le SPO !



**WE ARE MOVING!**



## Labellisation : Marché de dupes

Ainsi peut on y lire que « les BIJ ne font pas la même chose que les CIO car **la compétence des CIO se limite au volet formations et ne recouvre pas les questions d'emploi, de mobilité, de logement. La disponibilité des CIO est réduite et son implantation géographique n'est pas toujours dans la proximité** ».

Argument qui risque d'avoir de plus en plus de pertinence au train où les Recto-rats ferment les CIO !

Le réseau information-jeunesse donne également à ses structures, des « points de vigilance offensifs et défensifs ». On peut y lire que la question du « découpage

territorial ne devra pas être défavorable à l'information-jeunesse ». Il revendique totalement sa pertinence quant au conseil personnalisé. Il précise dans l'analyse des postures professionnelles des différents acteurs que « **celles des conseillers d'orientation-psychologues sont très axées sur l'entretien d'orientation alors que celles d'un informateur jeunesse sont plus centrées sur l'écoute (plus globale de l'individu pour appréhender ses problèmes) et le premier conseil : donner toujours une réponse à une question** ». **C'est sûr, il y en a qui sont psychologues et d'autres pas !**



## Un plan de professionnalisation pour le RIJ

Le Réseau information – jeunesse met en place un véritable plan de professionnalisation, (rappelons que les personnels de ce réseau sont recrutés à Bac, Bac+2 jusqu'à Bac + 4 mais n'ont pas de formation spécifique).

Sur quoi portera cette formation ?

L'accueil de tous publics (notions de lutte contre les discriminations, notions d'égalité des chances, notions relatives au handicap, notions sur l'accueil du public étranger, Charte Marianne, Normes Iso, CNIL). Le système éducatif

et ses évolutions (modification des structures, des procédures, PDMF, APB). Le décrochage scolaire (tous les dispositifs d'accompagnement, PPRE, accompagnement personnalisé en 6ème et en seconde, accompagnement éducatif, ATP en 6ème, et plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs). Les métiers, les certifications, l'entreprise, les différents types de contrat (l'alternance, la formation continue). Et bien sûr le référentiel de « bonnes pratiques » de l'informateur jeunesse !

**Un programme  
de formation  
ambitieux pour  
les  
informateurs  
jeunesse**





SNES — FSU  
46 avenue d'Ivry  
75013 Paris

Téléphone : 01 40 63 29 20  
Télécopie : 01 40 63 29 76  
Messagerie : cio@snes.edu

## Un plan de professionnalisation pour le RIJ (suite...)

Le document ne dit pas combien d'heures de formations sont prévues pour acquérir ces « notions ».

**Par contre il prévoit que le financement pourra être pris en charge par le CRIJ ou par l'organisme partenarial dont fera partie la structure information-jeunesse. Une petite formation, assurée par les co-psy par exemple !**

Si l'on voit bien quels bénéfices les personnels de ce réseau pourront tirer (le document évoque des certifications et la création d'un profil d'emploi de fonctionnaire territorial) on ne voit pas du tout ce que le service public, en particulier les CIO, les co-psy et les DCIO vont pouvoir en retirer.

**Pendant ce temps Recteurs et CSAIO cultivent le secret !**

**Est il normal que les décisions qui vont avoir un impact fort sur notre métier, sur l'identité du service public, qui sera éclaté selon les territoires, sur nos**

**conditions de travail ne fassent pas l'objet de concertation avec les personnel et leurs élus ?**

**Est il normal que la consultation des élus soit renvoyée sur le CCREFP où les élus co-psy et DCIO ne sont le plus souvent pas représentés car seules siègent les confédérations et les fédérations ? De plus la parité syndicale n'atteint que 25% des membres de cette instance !**

**Est il normal que les pressions politiques sur ces instances soient telles qu'elles imposent des conditions de fonctionnement fort peu démocratiques ?**

**La labellisation ne peut continuer à se mettre en place à marche forcée. Signez la pétition Nationale pour exiger des négociations et un cadrage qui manifestement existe ailleurs !**



## Code de déontologie des psychologues : révision en cours

Le SNES participe depuis 1980 aux actions visant à promouvoir la qualification et la formation des psychologues.

En 1996 il a été signataire du code de déontologie. Il a participé depuis plus de deux ans aux travaux pour son actualisation avec les autres organisations de psychologues qui cherchent les moyens de faire du code un document opposable, notamment aux employeurs, mais rejettent la constitution d'un ordre comme le défend le SNP.

Le travail de révision a cherché à actualiser au maximum en fonction des sollicitations et pratiques nouvelles tout en évitant une multiplication d'annexes et de cas particuliers.

Toutefois, il est indispensable pour que le code soit réellement celui de toute la profession que chacun s'en empare et donne son avis ?

Vous trouverez sur le site du Snes le texte du code :

<http://www.snes.edu/-DEONTOLOGIE-.html>

Celui-ci sera solennellement proposé à la signature des organisations le 4 Février 2012.

D'ici la fin Novembre vous pouvez faire remonter vos remarques et critiques à l'adresse suivante :

[Deontologie.snes@gmail.com](mailto:Deontologie.snes@gmail.com)